

# Communiqué de presse

Montpellier, le 25 octobre 2011

## Pour déposer une demande de titre de séjour Simplifiez-vous la vie, prenez rendez-vous sur Internet



Services de l'État en Languedoc-Roussillon et dans l'Hérault

Choix de la réservation → Description → Choix d'une plage → Confirmez de sécurité

Dépôt de dossier de demande de titre de séjour

Choix d'une plage horaire

Choisissez une plage horaire sur le calendrier

Semaine du lundi 31 octobre 2011 au dimanche

	lundi 31 octobre	mardi 01 novembre	mercredi 02 novembre	jeudi 03 novembre
08:30	complet			complet
08:45	complet			complet
09:00	complet			complet

Pour éviter tout déplacement et attente inutiles, les ressortissants étrangers qui souhaitent déposer un dossier de demande de titre de séjour peuvent prendre **rendez-vous** pris depuis le site internet de la préfecture [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) à la rubrique étrangers.

Les usagers pourront choisir la date et l'heure de passage et recevront une confirmation du rendez-vous par message électronique. Ils auront ainsi la certitude d'accomplir leurs formalités dans les meilleurs délais et seront reçus assis, de façon privilégiée, par un fonctionnaire à leur écoute.

Les étudiants étrangers sont reçus dans les locaux du PRES Université Montpellier Sud de France (163, rue Auguste Broussonnet à Montpellier).

Les autres ressortissants étrangers, hors Union européenne, sont reçus à la préfecture.

La préfecture de l'Hérault est la première à avoir développé et mis en place cet outil, élargi depuis aux démarches d'immatriculation.